

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 juin 2011

Présents : CRIBIER Jacques. CHAZELLES Bernard. PIQUET Bruno. VARILLON Georges. CHIRAT Sylviane. GRANJARD Olivier. SARCEY Claude. DUSSUYER Colette. CHIRAT Sébastien. FAURE Laetitia. BLANC Daniel. DE OLIVEIRA Corinne. CHAVEROT Mireille. BOINON Pierre. MONDELAIN Jean-Jacques.

Secrétaire : GRANJARD Olivier

LE CONSEIL MUNICIPAL

- 1) Approuve le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par Monsieur le Maire. Décide de garder la compétence de l'assainissement collectif.

Votants : 15

Pour : 15

- 2) Décide de régler le solde d'honoraires de maîtrise d'œuvre établi par la société SINBIO concernant la réhabilitation des réseaux d'assainissement

Votants : 15

Pour : 12

Contre : 2

Blanc : 1

- Notifie à l'entreprise CHOLTON les travaux de réhabilitation des réseaux pour un montant de marché de base de 73 070 euros HT et laisse en options les sommes inscrites pour l'OPAC 1 et 2.

- 3) Décide de demander l'arrêté de subvention au Département du Rhône concernant l'opération « Construction d'une nouvelle station d'épuration – Phase 1 » afin de clôturer le contrat pluri-annuel 2008-2011.
- 4) Décide l'aménagement du parking de la RD 27 pour un montant de 16 746.58 euros à prendre sur le financement voirie-accessibilité de la Communauté de Communes.
- 5) Après négociation, renouvelle le contrat de maintenance avec la Société OTIS (maintenance de l'ascenseur) pour un montant de 1 874.40 euros HT
- 6) Réfléchit à la mise en place du prochain contrat pluri-annuel à conclure avec le Département du Rhône et des projets à inscrire dans le canevas pour la période 2011-2014.
- 7) Est avisé de la mise en place sur la commune d'une maison d'assistantes maternelles à compter d'octobre 2011. Cette structure sera dénommée « Aux pays des coccinelles ».

Décide de conclure une convention avec l'OPAC du Rhône concernant la prise en charge financière de deux mois de loyer pour garantir ce projet qui sera soumis à remboursement suivant échéancier à convenir entre les parties.

Votants : 15

Pour : 11

Contre : 4

- 8) Décide de louer le logement de la Poste à Madame BISSARDON/CHAVÉROT Mireille à compter du 01^{er} juillet 2011 et autorise Monsieur le Maire à signer le bail d'habitation.
- 9) Décide de nommer Madame Mireille CHAVÉROT, coordonnateur communal à l'occasion du recensement de la population qui doit avoir lieu en début d'année 2012.
- 10) Ecoute un compte-rendu des différentes commissions municipales.
- 11) Délibère au sujet de différentes questions diverses.

Fait à Villechenève le 01^{er} juillet 2011

Le Maire,

J.CRIBIER